

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance ordinaire du conseil du 9 mai 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 mai 2022 à 19h30 à la salle du conseil située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles et à laquelle sont présents :

Présents :

Messieurs Jean-Paul Rioux, Gilles Lamarre, Robert Forest, Philippe Leclerc et Benoit Beauchemin, conseillers.

Absent :

Monsieur Sylvain Sénéchal

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Dugas, maire.

Sont également présents à cette séance, monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier, madame Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière.

4 citoyens dans l'assistance.

Le projet d'ordre du jour est le suivant :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Séance ordinaire du 11 avril 2022 et séance d'ajournement du 19 avril 2022
3. **ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 3.1 Déboursés du mois d'avril 2022
 - 3.2 Dépôt du rapport financier 2021 de la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires – RIIP
 - 3.3 Avis de motion et projet de règlement n° 481 relatif à la répartition des dépenses engendrées par les travaux d'urgence suite à une inondation survenue dans le secteur du chemin de la Grève- de-la-Pointe en mars 2022
 - 3.4 Renouvellement de l'entente avec la ferme des Rasades pour l'enseigne de bienvenue située à l'Est de la municipalité
 - 3.5 Renouvellement de l'entente avec Promotek pour les rapports de caméras sur les sites de carrières-sablières de Notre-Dame-des-Neiges
 - 3.6 Entente de service avec l'autorité 9-1-1 Prochaine Génération
4. **URBANISME**
 - 4.1 Adoption du Règlement n° 479 visant à apporter des spécifications au Règlement n° 474 relativement aux classes d'usagers pour la collecte des matières résiduelles
 - 4.2 Adoption du Règlement n° 480 visant à modifier les tarifs applicables aux demandes de certificat d'autorisation pour l'usage d'une caravane ou d'une autocaravane sur un emplacement vacant.
5. **Voirie et travaux publics**
 - 5.1 Offre de services – suivi de chantier et conformité des travaux d'enrochement à la Grève-Fatima à l'été 2022
6. **CULTURE ET LOISIRS**
 - 6.1 Octroi de contrat pour l'analyse de faisabilité et le dessin des installations sanitaires publiques pour l'ancienne église
 - 6.2 Renouvellement de l'entente intermunicipale pour l'usage de la bibliothèque Anne-Marie D'Amours 2022-2026
 - 6.3 Cahier spécial pour les fêtes de 325 de la seigneurie des Trois-Pistoles
 - 6.4 Résultats du sondage pour le nouveau nom de l'église et adoption de la nouvelle dénomination
 - 6.5 Demande d'utilisation de l'église pour une école de cirque
7. **DOSSIERS CITOYENS ET ORGANISMES**
 - 7.1 Campagne annuelle de la Fondation du Réseau de santé et de services sociaux des Basques
 - 7.2 Demande de contribution au Vent gourmand et espaces virevent édition 2022
 - 7.3 Demande de soutien financier baseball senior BB _
 - 7.4 Don à la Société Alzheimer Bas-St-Laurent

- 7.5 Soutien financier à l'école d'immersion française CAFEL – contribution révisée
- 7.6 Demande d'autorisation de passage du parcours Paramedic ride lors de leur passage à proximité de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges
- 7.7 Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux
- 7.8 Adhésion à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-St-Laurent

- 8. Varia
- 9. Période de questions
- 10. Levée de la séance ordinaire

05.2022.100

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de monsieur Jean-Paul Rioux, il est résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges adopte l'ordre du jour du 9 mai 2022.

05.2022.101

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Séance ordinaire du 11 avril 2022 et séance d'ajournement du 19 avril 2022

Chacun des membres ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2022 et de la séance extraordinaire du 19 avril 2022, le directeur général et greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture. Il est proposé par madame Mélanie Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) d'adopter ces procès-verbaux, tel que rédigés.

3. ADMINISTRATION ET FINANCES

05.2022.102

3.1 ADOPTION DES DÉBOURSÉS

Les comptes du mois d'avril 2022 s'élèvent à 126 285,81 \$ comprenant :

- Journal 885 : Chèques n^{os} 31894 à 31895 pour 17 045,00 \$;
- Journal 886 : Prélèvements n^{os} PR-4732 à PR-4759 pour 47 275,24 \$;
- Journal 887 : Chèque n^o 31896 à 31944 pour 328 579,24 \$;
- Journal 888 : Chèque n^o 31945 pour 2 924,54 \$;
- Salaires : Périodes 14 à 18 comprenant dépôts salaires n^{os} 509754 à 509814 pour 41 290,62 \$;
- Frais mensuel: Sur le relevé de compte de caisse pour 223,31 \$.

Certificat de disponibilité de crédits n° 05-2022.

Il est proposé par madame Hélène Poirier d'approuver le paiement des comptes apparaissant sur les listes déposées à la présente séance. Tous les autres conseillers(ères) accordent leur aval à cette proposition.

3.2 Dépôt du rapport financier 2021 de la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires – RIIP

On dépose de rapport financiers – exercice se terminant au 31 décembre 2021 de la RIIP.

3.3 Avis de motion et projet de règlement n° 481 relatif à la répartition des dépenses engendrées par les travaux d'urgence suite à une inondation survenue dans le secteur du chemin de la Grève- de-la-Pointe en mars 2022

Monsieur Jean-Yves D'Amboise donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure, il proposera l'adoption du « *Règlement n° 481 afin de procéder à la répartition des coûts des travaux effectués dans un cours d'eau – secteur chemin de la Grève-de-la-Pointe et les modalités de remboursement à la municipalité* »

05.2022.103

De plus, le projet de règlement n° 481 est déposé et mis à la disposition du public présent. Il est accessible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture et sur le site Internet de la municipalité à l'adresse : [https : www.notredamedesneiges.qc.ca/gref/](https://www.notredamedesneiges.qc.ca/gref/)

05.2022.104

3.4 Renouvellement de l'entente avec la Ferme des Rasades pour l'enseigne de bienvenue située à l'Est de la municipalité

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges renouvelle pour 10 ans, jusqu'au 31 décembre 2032, l'entente avec la Ferme des Rasades relativement à la

location d'un emplacement-terrain pour l'enseigne de Bienvenue étant située à l'Est de la municipalité au coût de 100 \$ annuellement et autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer ladite entente.

3.5 **Renouvellement de l'entente avec Promotek pour les rapports de caméras sur les sites de carrières-sablières de Notre-Dame-des-Neiges**

Point reporté.

05.2022.105 3.6 **Entente de service avec l'autorité 9-1-1 Prochaine Génération**

Attendu que le service 9-1-1 de prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

Attendu que la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a conclu une entente avec Bell Canada pour le service public d'appel d'urgence 9-1-1;

Attendu que le réseau actuel migrera vers la plateforme de service 9-1-1 PG (prochaine génération);

Attendu que la Municipalité devra signer une nouvelle entente afin que Bell puisse fournir les services 9-1-1 PG sur le territoire de la Municipalité;

Attendu que l'entente de service 9-1-1 PG remplacera toute entente existante;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 Prochaine génération. Que le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à signer ladite entente.

4. Urbanisme

05.2022.106 4.1 **Adoption du Règlement n° 479 visant à apporter des spécifications au Règlement n° 474 relativement aux classes pour la collecte des matières résiduelles**

Attendu qu'un avis de motion a été donné, que le projet de règlement a été déposé et mis à la disposition du public le 11 avril 2022 et qu'il est accessible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture et sur le site Internet de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(e) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le **Règlement n° 479 visant à apporter des spécifications au Règlement no 474 relativement aux classes pour la collecte des matières résiduelles**. Que ledit règlement est ici au long reproduit au livre des délibérations et reporté au livre des règlements aux pages 1300 à 1301.

05.2022.107 4.2 **Adoption du Règlement n° 480 visant à modifier les tarifs applicables aux demandes de certificat d'autorisation pour l'usage d'une caravane ou d'une autocaravane sur un emplacement vacant**

Attendu qu'un avis de motion a été donné, que le projet de règlement a été déposé et mis à la disposition du public le 11 avril 2022 +et qu'il est accessible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture et sur le site Internet de la municipalité;

Il est proposé par monsieur Gilles Lamarre et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le **Règlement n° 480 visant à modifier les tarifs applicables aux demandes de certificat d'autorisation pour l'usage d'une caravane ou d'une autocaravane sur un emplacement vacant**. Que ledit règlement est ici au long reproduit au livre des délibérations et reporté au livre des règlements aux pages 1301 à 1304.

5. **VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS**

05.2022.108 5.1 **Offre de services – suivi de chantier et conformité des travaux d'enrochement à la Grève-Fatima à l'été 2022**

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a reçu une proposition d'honoraires datée du 25 avril 2022 de la firme Norda Stelo concernant le soutien durant la phase de construction du projet d'enrochement d'un certain tronçon du chemin de la Grève-Fatima (durée du chantier étant établi à 5 jours);

Attendu que la proposition d'honoraires est dressée sur une base horaire + les déboursés au coûtant majoré de 10%;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Mélanie Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- Accepte l'estimation totale du mandat au coût de 10 300 \$ plus TPS et TVQ présentée par la firme Norda Stelo ;
- Autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de ladite municipalité l'offre de services datée du 25 avril 2022.

6. CULTURE ET LOISIRS

05.2022.109

6.1 Octroi de contrat pour l'analyse de faisabilité et le dessin des installations sanitaires publiques pour l'ancienne église

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a reçu une seule proposition d'honoraires datée du 19 avril 2022 de la firme Atelier 5 située à Rivière-du-Loup, et ce, dans le projet d'analyse, de faisabilité, de dessin et de préparation des plans et devis en architecture relativement aux sanitaires publics de l'ancienne église;

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges :

- Retienne la proposition d'honoraires de la firme Atelier 5 selon les taux horaires applicables plus les frais connexes et les taxes TPS-TVQ à l'égard des installations sanitaires pour l'ancienne église de Rivière-Trois-Pistoles;
- Autorise le directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de ladite municipalité l'offre de services et proposition d'honoraires datée du 19 avril 2022

05.2022.110

6.2 Renouvellement de l'entente intermunicipale pour l'usage de la bibliothèque Anne-Marie D'Amours 2022-2026

Attendu que l'entente intermunicipale pour l'usage de la bibliothèque Anne-Marie D'Amours, propriété de la ville de Trois-Pistoles, s'est terminée le 31 décembre 2021 ;

Attendu que l'automne dernier des discussions en sont arrivées à une entente de continuité entre les deux municipalités et que l'augmentation de la quote-part sera calculée selon l'indice des prix à la consommation (IPC);

Pour ces motifs, il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges renouvelle l'entente intermunicipale avec la ville de Trois-Pistoles relativement à l'usage de la bibliothèque Anne-Marie D'Amours pour une durée de 5 ans, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

Que monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer ladite entente à intervenir pour et au nom de la municipalité.

6.3 Cahier spécial pour les fêtes de 325 de la seigneurie des Trois-Pistoles

Point reporté.

6.4 Résultats du sondage pour le nouveau nom de l'église et adoption de la nouvelle dénomination

Les résultats du sondage pour le nouveau nom de l'église seront transmis au Comité de dynamisation de l'église.

6.5 Demande d'utilisation de l'église pour une école de cirque

La demande sera acheminée au Comité de dynamisation de l'église.

7. DOSSIERS CITOYENS ET ORGANISMES

05.2022.111

7.1 Campagne annuelle de la Fondation du Réseau de santé et de services sociaux des Basques

Monsieur Jean-Yves D'Amboise propose et il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges verse un montant de 100 \$ dans le cadre de la campagne annuelle de la Fondation du Réseau de santé et de service sociaux des Basques.

05.2022.112 7.2 **Demande de contribution au Vent gourmand et espaces virevents édition 2022**

Sur une proposition de monsieur Jean-Paul Rioux et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges accepte de contribuer une somme de 5 000 \$ dans le cadre des activités tenues dans le cadre du projet « **Le Vent gourmand et Espaces virevents** », édition 2022.

05.2022.113 7.3 **Demande de soutien financier baseball senior BB**

Il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu unanimement par les conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges émette un chèque de 250 \$ au nom du Baseball senior BB en tant que soutien financier pour cette saison.

05.2022.114 7.4 **Don à la Société Alzheimer Bas-St-Laurent**

Il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu unanimement par les conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges verse une somme de 60 \$ à la Société Alzheimer Bas-St-Laurent.

05.2022.115 7.5 **Soutien financier à l'école d'immersion française CAFEL – contribution révisée**

Attendu qu'il est nécessaire d'annuler la résolution 04.2022.73 relativement au soutien financier à l'école d'immersion française CAFEL puisque le budget de l'année 2022 montre une dépense de 1 500 \$ comme contribution financière ;

Attendu qu'un montant de 700 \$ peut être dégagé dans le budget au poste « DONS » au poste 02-19000-970 ;

Attendu que le tout totalise une somme de 1 500 \$+700 \$ = 2 200 \$;

Attendu que cette contribution est conditionnelle à la confirmation d'activités de l'école de langue et que des preuves devront être fournies à la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges afin de confirmer la tenue des activités de l'institution avant le versement de la somme ;

Il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu unanimement par les conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges fournisse une contribution financière révisée de 2 200 \$ en soutien à l'École d'immersion française CAFEL conditionnellement à la réception de preuves de la tenue des activités en été 2022. Il est entendu que la résolution 04.2022.73 est annulée.

05.2022.116 7.6 **Demande d'autorisation de passage du parcours Paramedic ride lors de leur passage à proximité de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges**

Attendu que conformément aux demandes de permis d'évènement spéciaux auprès du ministère des Transports, Paramedic, désire recevoir l'autorisation de traverser notre municipalité lors de la 6^e édition du Tour Paramédic Québec le *samedi 17 septembre 2022*;

Attendu que les cyclistes inscrits proviennent des quatre coins du Québec et qu'ils quitteront Matane le vendredi 16 septembre 2022 pour terminer leur périple 4 jours plus tard à la Citadelle de Québec, où aura lieu la cérémonie de clôture ;

Attendu que cette activité pancanadienne vise à rendre hommage aux paramédics militaires et civils qui, en servant les Canadiens avec fierté, on fait le sacrifice ultime ;

Attendu que cet événement permet aux paramédics d'un océan à l'autre de se rassembler et de partager leurs expériences et que les fonds amassés lors de cet événement iront à la Fondation du mémorial des paramédics canadiens afin d'ériger un monument commémoratif national ;

Attendu que les cyclistes seront divisés en 3 pelotons et qu'ils seront escortés par plusieurs véhicules d'urgence, soit des véhicules ambulanciers, des véhicules de

supervision ainsi que des véhicules de services de police municipale, ou de la Sûreté du Québec, selon leur disponibilité ;

Attendu qu'aucune entrave à la circulation n'est prévue et les organisateurs s'assureront du respect du code de la sécurité routière ;

Attendu que les organisateurs ont fait parvenir le parcours ;

Attendu que le Conseil municipal est d'accord à transmettre une autorisation ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges est d'accord à transmettre son autorisation, par la présente résolution, à l'égard de la tenue de l'activité permettant le passage de la 6^e édition du Tour Paramedic Québec qui s'effectuera en partie sur le territoire de ladite municipalité le 17 septembre 2022.

7.7 **Mobilisation des municipalités pour une réduction de l'herbe à poux**

Le tout sera diffusé via nos médias.

7.8 **Adhésion à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-St-Laurent**

Point reporté

8. **VARIA**

05.2022.117

8.1 **Embauche de monsieur Benjamin Gagnon**

Monsieur Jean-Paul Rioux propose, et il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges procède à l'engagement de monsieur Benjamin Gagnon à titre de journalier et d'opérateur en déneigement. Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à dresser et à signer le contrat de travail à intervenir avec monsieur Gagnon.

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions du public ont porté

Projet de cidrerie, panneau de signalisation de vitesse, de la présence de cabane à pêche dans le secteur du quai, de l'utilisation du terrain de balle molle et sur différentes réparations aux infrastructures publiques.

10. **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

05.2022.118

À 20 heures et 11 minutes, madame Hélène Poirier propose d'ajourner la séance au 24 mai 2022 à 19h00 afin de permettre le dépôt du Rapport financier 2021.

Signé :

Jean-Marie Dugas, maire¹

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.

MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DES-NEIGES

Séance d'ajournement du conseil du 24 mai 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance d'ajournement du conseil municipal tenue le 24 mai 2022 à 19h00 à la salle du conseil située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles et à laquelle sont présents :

Présents :

Messieurs Jean-Paul Rioux, Jean-Yves D'Amboise, mesdames Hélène Poirier et Mélanie Dubé, conseillers.

Absents :

Messieurs Sylvain Sénéchal et Gilles Lamarre

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Dugas, maire.

Sont également présents à cette séance, monsieur Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier et monsieur Serge Desjardins, vérificateur de la firme Mallette.

1 citoyenne dans l'assistance.

Le projet d'ordre du jour est le suivant :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 2.1 Dépôt du Rapport financier – année 2021
 - 2.2 Présentation, dépôt et adoption du Rapport financier pour l'année 2021 ainsi que la reddition de compte du MTQ relativement au programme d'aide à la voirie locale (ERL)
3. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 3.1 Nomination d'un conseiller(ère) sur le comité parent – terrain de jeux
 - 3.2 Adoption du nom retenu pour la nouvelle dénomination de l'ancienne église
4. **VARIA**
 - 4.1 Réparation des différentiels du camion Freightliner 2011
 - 4.2 Service de garde sur le territoire de Notre-Dame-des-Neiges
 - 4.3 Demande de report pour la date de dépôt des rapports financiers
5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
6. **LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT**

05.2022.119

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de madame Hélène Poirier, il est résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) que la municipalité Notre-Dame-des-Neiges procède à l'ouverture de la séance d'ajournement et adopte l'ordre du jour du 24 mai 2022.

2. **ADMINISTRATION ET FINANCES**

05.2022.120

2.1 **Présentation, dépôt et adoption du rapport financier pour l'année 2021 ainsi que la reddition de compte du MTQ relativement au programme d'aide à la voirie locale (ERL)**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport financier préparé par le vérificateur externe pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 et celui-ci sera disponible sur le site Web de la municipalité.

Le rapport financier est déposé en vertu de l'article 176.1 du Code municipal du Québec et montre un surplus s'élevant à 387 556 \$.

Sur une proposition de monsieur Jean-Yves D'Amboise, il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le rapport financier pour l'exercice 2021, préparé par le vérificateur externe, incluant l'intégration des comptes de la Régie intermunicipale des infrastructures portuaires de

Trois-Pistoles et Les Escoumins (RIIP) et la reddition des comptes relativement au montant de l'aide financière à recevoir du ministère des Transports de la mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) dans le cadre du "Volet entretien du réseau local" (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale (référence pages 49 S-28 et S51-13 dudit rapport).

3. **CULTURE ET LOISIRS**

05.2022.121

3.1 **Nomination d'un conseiller(ère) sur le comité parent – terrain de jeux**

Attendu qu'au minimum un membre du conseil doit siéger sur le comité parent pour le terrain de jeux;

Il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges nomme madame Mélanie Dubé ainsi que monsieur Gilles Lamarre (en remplacement) comme membre du comité parent pour la période estivale 2022.

05.2022.122

3.2 **Adoption du nom retenu pour la nouvelle dénomination de l'ancienne église**

Attendu la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a fait l'acquisition de l'ancienne église de la Nativité de St-Jean-Baptiste en septembre 2021 ;

Attendu que le bâtiment est désacralisé et que ce dernier servira à un usage autre que religieux ;

Attendu qu'une dénomination apparaît nécessaire afin de désigner ce lieu à vocation événementiel et culturel et qu'un sondage a été mené auprès de la population afin de nommer le bâtiment ;

Parmi les noms proposés, mentionnons :

- La maison Tobin (Place Tobin/le hameau de Tobin/le Tobinois)
- La riveraine
- La hameau (Le hameau de la rivière)
- La neigeoise
- La maison de la rivière
- Le centre Fugère (Le domaine Fugère)
- La maison de la dame
- La maison citoyenne
- Le sanctuaire
- La coterie
- La confluence
- Le repos du riverain
- Le chant du coq
- La veilleuse
- L'escale
- La pèlerine

Attendu que le comité de l'église et les élus ont également délibérés sur le sujet ;

En conséquence, la nouvelle dénomination de « La Riveraine » a été retenue parmi les noms proposés au préalable par le comité de l'église et les quelques 60 citoyens ayant participé au sondage.

Le nom de La Riveraine, comme son nom l'indique, désigne une personne ou un lieu qui se trouve sur la rive d'un cours d'eau ou d'une étendue d'eau. Considérant la topographie des lieux et l'importance que revêtent la rivière, le fleuve, mais aussi l'église bâtie en 1908 au cœur de l'économie des moulins à bois, ce nom semblait tout indiqué. Ce nom, à la fois neutre et symbolique, permet également de rappeler l'importance du lieu et de son environnement immédiat

Il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) que la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges adopte le nom de « La Riveraine » pour désigner l'ancienne église.

4. **VARIA**

05.2022.123

4.1 **Réparation des différentiels du camion Freightliner 2011**

À la suite d'un examen mécanique effectué en régie, les différentiels du camion Freightliner 2011 se sont avérés en mauvais état. Deux scénarios ont alors été présentés par les Ateliers SRM, à savoir : scénario 1 - les deux différentiels existants pourraient être réparés pour la somme estimée entre 4835 \$ et 8335\$ taxes nettes, pièces et main

d'œuvre incluses avec une garantie de 1 an, dépendamment si le cœur des différentiels est touché ou non (ce qui ne peut être déterminé qu'une fois ceux-ci ouverts sur place lors des réparations). Le scénario 2 - prévoit l'achat et d'installation de deux différentiels reconditionnés au coût de 8942\$ taxes nettes pièces et main d'œuvre incluses avec une garantie de 2 ans. Ajoutons qu'un montant sera remis à la municipalité pour la récupération des deux différentiels usagés, ce qui diminuera également les coûts pour cette option.

Considérant l'état des différentiels et la possibilité de devoir absorber des dépenses imprévues pour le scénario 1 ;

Considérant le mince écart entre l'achat de différentiels reconditionnés et le scénario de réparation des différentiels existants dont l'état des composantes internes est encore inconnu ;

Il est proposé par monsieur Jean-Paul Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es) d'autoriser l'achat et l'installation de différentiels reconditionnés pour la somme estimée de 8 942\$ taxes nettes.

4.2 **Service de garde sur le territoire de Notre-Dame-des-Neiges**

Point reporté à une séance ultérieure

05.2022.124

4.3 **Demande de report pour la date de dépôt des rapports financiers**

Considérant la pénurie de main d'œuvre au sein des firmes de vérificateurs externes ;

Considérant le risque de retards pour un dépôt au 15 mai de chaque année relativement aux enjeux de la période fiscale et de la pénurie de main d'œuvre comptable ;

Il est proposé par monsieur Jean-Yves D'Amboise et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es) de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de reporter la date du dépôt des rapports financiers au 30 juin de chaque année, l'objectif étant d'être en mesure de respecter les délais et de considérer les enjeux précédemment énoncés.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Certaines questions ont été formulées quant aux données financières présentées. Il ne s'agit que de demandes de précision.

6. **LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT**

05.2022.125

À 20 heures et 12 minutes, monsieur Jean-Yves D'Amboise propose de lever la séance d'ajournement du 24 mai 2022.

Signé :

Jean-Marie Dugas, maire¹

Dany Larrivée, directeur général et greffier-trésorier

1. Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.